

Compte rendu de séance

Séance du 13 Mai 2024

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
15	10	10

Date de la convocation
06/02/2024

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture
Publication du : 16/05/2024

L'an 2024, le 13 Mai à 20 :00, le Conseil Municipal de Commune de Saint-Rémy-du-Plain, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique sous la présidence de Monsieur PRIOUL Dominique, (Maire).

Présents : M. PRIOUL Dominique, M. RAPINEL Stéphane, Mme MEIGNAN Laëtitia, M. COQUELIN Emile, M. DIBON Jérôme, M. GROUAZEL Pierre, M. GUIAVARCH Benoît, Mme MANGENOT Aurore, Mme PAUGAM Sylvia, Mme PELÉ Mireille

Excusés : Mme LEBOSSE Marie-Jeanne, M. LECLERC Guillaume, M. MATHIEU Sébastien

Absent(s) : M. BELLIER Dany, Mme JAMES Laëtitia

A été nommé(e) secrétaire : Mme MANGENOT Aurore

Objet(s) des délibérations

2024-030 - Acquisition guirlandes de Noël :

2024-031 - Acquisition de jeux et tables et panneau signalétique :

2024-032 - Dispositif argent de poche :

2024-033 - Adhésion au groupement de commande de la communauté de communes de Couesnon Marches de Bretagne pour la réalisation d'audit énergétique et diagnostic architectural.

2024-034 - Demande achat de terrain :

2024-030 – Acquisition guirlandes de Noël :

Monsieur le Maire présente au conseil municipal différents devis pour l'acquisition de guirlandes de Noël. Après délibération, le conseil municipal décide de retenir le devis de l'entreprise DECOLUM pour un montant de 1365.70€HT

2024-031 – Acquisition de jeux et tables et panneau signalétique :

Afin d'aménager le terrain près de la salle des fêtes et celui situé sous le cimetière, la commission « aménagement urbain et rural » a décidé d'acheter un jeu, 3 tables de pique-nique et un panneau signalétique.

Monsieur le Maire présente les devis correspondants à ces achats.

Après délibération, le conseil municipal accepte le devis de chez COMAT ET VALCO pour un montant de 6084.00€ HT

2024-032 – Dispositif argent de poche :

Monsieur le Maire demande au conseil municipal de se prononcer sur le dispositif « argent de poche » pour l'année 2024.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide de reconduire ce dispositif pour l'été 2024. La rémunération des jeunes se fera, comme en 2023, par un versement des indemnités dues par virement sur compte bancaire. La date limite d'inscription pour l'été 2024 est fixée au samedi 15 juin 2024.

2024-033 – Adhésion au groupement de commande de la communauté de communes de Couesnon Marches de Bretagne pour la réalisation d'audit énergétique et diagnostic architectural.

Le dispositif ACTEE+ « *Action des Collectivités Territoriales pour l'Efficacité Energétique* » permet de mettre à disposition et de financer des outils d'aide à la décision pour aider les groupements de collectivités à développer des projets de rénovation énergétique des bâtiments publics dans deux domaines. Premièrement, l'efficacité énergétique des bâtiments publics et deuxièmement, la substitution d'énergies fossiles par des systèmes énergétiques performants et bas carbone.

Seuls des groupements de communes pouvaient candidater, c'est pourquoi l'Agence Locale de l'Energie (ALE) du Pays de Fougères a lancé, en juin 2023, un appel à manifestation d'intérêt auprès de ses membres pour identifier, connaître et inscrire les opérations à venir des communes et EPCI, en matière de :

- Outils de mesure (qualité de l'air, régulateur thermique...)
- Etudes techniques (audit énergétique, étude d'étanchéité, diagnostic architectural)
- AMO Rénovation Énergétique
- MOE Rénovation Énergétique

Sur l'ensemble du territoire de Couesnon Marches de Bretagne, 20 opérations ont pu être inscrites et bénéficient de subventions fléchées et plusieurs autres devraient prochainement être déposées et inscrites.

Afin d'accompagner au passage à l'acte, il est donc proposé la constitution d'un groupement de commande sur deux prestations jugées impératives et un préalable obligatoire à tous les projets :

- Les **audits énergétiques**, véritable aide à la décision pour réaliser une opération de rénovation énergétique et désormais obligatoire pour toutes demandes de cofinancements auprès des partenaires financiers ;
- Les **diagnostics architecturaux**, pour pouvoir intégrer tous les enjeux de l'opération et les travaux connexes à une rénovation énergétique (préservation du patrimoine, sécurité, accessibilité...)

L'objectif est de permettre aux collectivités de disposer d'une vision claire et précise et ainsi d'engager sereinement une opération en ayant connaissance du coût global de l'opération, du calendrier de réalisation et des étapes et/ou études complémentaires à réaliser. Mais également, avec l'appui du Pôle Contractualisation de Couesnon Marches de Bretagne, d'établir un plan de financement prévisionnel et d'échanger avec les partenaires financiers sur les subventions mobilisables.

VU le Code Général des Collectivités

VU le Code de la Commande Publique

VU le projet de convention constitutive de groupement de commandes désignant Couesnon Marches de Bretagne coordonnateur

Considérant que le groupement de commandes peut être constitué entre des acheteurs, afin de passer conjointement un ou plusieurs marchés, permettant ainsi de mutualiser les procédures de passation et d'obtenir des tarifs préférentiels

Considérant l'intérêt en matière de simplification administrative, de gain en efficacité, en économie d'échelle et en coordination, de créer un groupement de commandes temporaire pour la réalisation d'audits énergétiques et de diagnostics architecturaux

Considérant qu'à cette fin, une convention constitutive de ce groupement de commandes a été établie. Elle prend acte du principe et de la création d'un groupement et désigne la Communauté de Communes de Couesnon Marches de Bretagne comme coordonnateur

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide

- De constituer un groupement de commandes momentané, entre la Communauté de communes de Couesnon Marches de Bretagne et les communes de Saint-Rémy-du-Plain et l'ALE du Pays de Fougères pour la réalisation d'audits énergétiques et de diagnostics architecturaux ;
- D'approuver la convention constitutive du groupement de commandes désignant Couesnon Marches de Bretagne comme coordonnateur et l'habilitant à attribuer, signer et notifier le marché public selon les modalités fixées dans cette convention ;
- D'autoriser en conséquence, Monsieur le Maire à signer la convention constitutive du groupement, de même que tout document, notamment contractuel, nécessaires à la bonne exécution du groupement de commandes dans le respect de la convention idoine et des règles de la commande publique en vigueur ;
- Donner mandat à Monsieur le Maire ou son représentant à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération ;
- Que les dépenses afférentes à la mise en œuvre du groupement et de ses procédures seront imputées sur le budget de l'exercice correspondant selon la répartition fixée dans la convention constitutive ;

2024-034 - Demande achat de terrain :

Monsieur le Maire fait part au conseil municipal de la demande d'achat de terrain de Madame MARQUET Adèle et Monsieur GROUAZEL Paul, domiciliés « 7, Touchasse » à St Rémy du Plain. Ils souhaiteraient acquérir une bande de terrain communal afin de pouvoir réaligner les limites de propriété avant de clôturer leur terrain.

Après délibération, le conseil municipal :

- Est favorable à cette vente de terrain au prix de 3€ le m²
- Les frais liés à cette vente : frais de bornage et d'acte notarié, seront à la charge des demandeurs.

Acquisition extension du columbarium : Demander des devis complémentaires à SOFUNAIR et à LAMBERT TURPIN.

Plan aménagement de l'école maternelle : Le conseil municipal se prononce pour la version N°1 : Chemin accessibilité à partir du portail.

Organisation de la journée du 7 juillet : Sont bénévoles Jérôme DIBON, Aurore MANGENOT et ses filles, Benoît GUIAVARCH, Sylvia et Philippe PAUGAM, Pierre et Louanne GROUAZEL, Stéphane RAPINEL, Emile COQUELIN et Laëtitia MEIGNAN.

Info subvention terrain multisport : L'ANS a versé la somme de 20661€, le département 22571€ soit 80% de subvention au total.

Permanences aux élections européennes : Tableau complété

Réunion « commission communication » : Le 4 juin à 19H00

Séance levée à: 22:30

En mairie, le 15/05/2024
Le Maire
Dominique PRIOUL